

un principal clerc d'avoir dans une bonne étude, ce suspect, cet homme qui a dit en face à M. Jules Grévy les plus dures vérités qu'il ait entendues ou souffertes cette Majesté de bronze, est, malgré son isolement, si puissant, quant à la nomination des évêques, que ne le sont toutes les matrices républicaines escortées ou secondées par le directeur des cultes, l'aimable et sémillant M. Flourens.

Sans doute il ne propose pas les candidats, mais il empêche qu'on les accepte; sans doute, il ne peut rien sur les décisions que les Egéries soufflent à l'oreille des Numa Pompilius de la République, mais il sait d'un mot modérer l'ardeur des prêtres ou des prêtres trop amoureux des faveurs qui ne viennent pas du ciel. De son côté, le Nonce qui, lors de son arrivée à Paris, ne connaissait pas encore, comme il le connaît aujourd'hui, le personnel ecclésiastique de France, s'emploie de même à apaiser les impatiens et à écarter les indignes. Il l'a fait dans la circonstance qui nous occupe, avec une fermeté qui a désespéré certains ambitieux.

DÉPÊCHES DE LA NUIT

Dépêches de nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL.

INTERIEUR

L'ajournement des élections municipales

Paris, 4 janvier.

Les délégués de quarante-six comités radicaux du département de la Seine, se sont réunis, ce soir, pour prendre une résolution au sujet de l'ajournement des élections municipales.

Vingt-deux se sont prononcés pour la démission des conseillers municipaux, dix-neuf pour la continuation de leur mandat et cinq se sont abstenus d'exprimer un avis.

Les conseillers municipaux présents ont fait connaître leur opinion.

M. Hovéalque, au nom du groupe de l'autonomie communale, a déclaré que lui et ses collègues n'étaient venus à la réunion que seulement dans le but d'entendre la déclaration des délégués et de faire connaître leur opinion dans une réunion ultérieure, lorsque les délégués auront pris une décision.

Les crédits du Sénégal

Paris, 4 janvier.

La commission sénatoriale du budget extraordinaire a rétabli le crédit de 3 millions 300 mille francs demandé par l'amiral Peyron pour poursuivre les travaux du Haut-Sénégal. La Chambre avait repoussé ce crédit, mais on croit qu'elle se rangera de l'avis du Sénat.

Le siège archiépiscopal de Tours

Paris, 4 janvier.

Le Gaulois annonce qu'il serait maintenant question de Mgr Bourret, évêque de Rodez, pour le siège archiépiscopal de Tours.

Mgr Bourret a été à Tours le secrétaire de Mgr Guibert. Il a laissé, dit le Gaulois, d'excellents souvenirs en Touraine, et sa nomination y serait très favorablement accueillie. Mais abandonnerait-il un diocèse dans lequel il est universellement aimé, pour venir à Tours?

Liberté et égalité radicales

Paris, 4 janvier.

La déclaration des conseillers municipaux de la droite a été approuvée hier matin sur les murs de Paris. Quelques heures après, la plupart de ces affiches étaient entièrement lacérées. Cette preuve nouvelle du respect que les citoyens radicaux professent pour la liberté et la propriété d'autrui n'est pas faite pour nous étonner. Ce sont là des précédents auxquels nous sommes habitués. Mais nous demandons au gouvernement si les dispositions légales qui protègent l'affichage public ne sont pas égales pour tous. Nous avons bien vu d'honnêtes gens mis en contravention pour avoir détruit d'inimiques placards outrageant la morale et la religion; nous n'avons pas appris qu'aucun des individus qui hier ont arraché et mis en lambeaux les affiches de nos amis du conseil municipal ait été troublé ni recherché.

Touchant exemple de patriotisme

Paris, 4 janvier.

Les habitants du Canada viennent de donner un touchant exemple d'attachement à leur patrie d'origine.

Apprenant la souscription ouverte pour élever une statue au général Marguerite, tué à Sedan en chargeant à la tête de ses escadrons, ils ont tenu à y participer en masse.

Une liste a été mise en circulation à Québec et à Montréal, et la plupart des fonctionnaires canadiens de l'ordre administratif ont considéré comme un devoir de s'inscrire en tête de cette liste.

Une somme relativement importante a été recueillie de cette façon, et les fonds viennent de parvenir au comité de patronage de l'œuvre du monument Marguerite.

Une correction méritée

Le *Mémorial de la Loire* raconte que, le 1er janvier, M. Alfred Evraud, directeur des Acéries de Firminy, descendait la grande rue de cette localité, quand il rencontra, marchant en sens inverse, deux individus notablement anarchistes. Ceux-ci, en passant près de lui, lui adressèrent une grossière injure.

Un ouvrier des acéries passant à ce moment: — Tu viens d'entendre, lui dit M. Evraud, l'outrage que ces êtres-là m'ont jeté. — Oui, monsieur. — Eh bien, reste là, mon ami, tu me serviras de témoin.

Il court à ses insulteurs, dont l'un prend la fuite; il saisit l'autre, lui envoie une terrible grêle de coups de poing et de coups de pied et le fait rouler dans une immense flaque d'eau toute noire. L'exécution faite, M. Evraud s'éloigna tranquillement, laissant l'anarchiste en très-piteux état, barboter dans cette mare.

Menaces de mort contre le Pape

Londres, 4 janvier.

D'après le *Morning Post*, une lettre des féliciteurs d'Amérique menace le Pape de mort s'il continue à soutenir l'Angleterre.

La translation descendre de Victor-Emmanuel

Rome, 4 janvier.

A l'occasion de la translation des cendres de Victor-Emmanuel, qui aura lieu demain, un si-

mulacre du monument projeté par Montverde sera dirigé au Panthéon.

Les cendres, enfermées dans un cercueil en zinc, seront murées dans le paroi d'une chapelle, à 4 mètres 60 centimètres au-dessus du niveau de l'inondation de 1870.

M. Mancini, en qualité de notaire de la couronne, dressera l'acte de translation qui sera signé par tous les témoins.

Au Vatican

Rome, 4 janvier.

Il paraît certain qu'un consistoire sera tenu vers le milieu du mois de janvier. On croit généralement que le Pape n'y créera pas de cardinaux.

Mgr Jacobini a adressé aux nonces, avec prière de les communiquer à leurs gouvernements, une note au sujet de la visite du prince héritier d'Allemagne.

Dans cette note, il est formellement spécifié que la condescendance du Pape pour le prince d'Allemagne, qui est protestant, ne peut être applicable aux souverains ou princes catholiques.

Le tunnel sous-marin

Londres, 4 janvier.

Le *Pall Mall Gazette* annonce que la Compagnie du tunnel de la Manche, formée par la Compagnie du South Eastern Railway, représentera son projet au Parlement, malgré la déclaration officielle annonçant que le gouvernement s'opposera à l'adoption du bill en question.

Allemagne et Russie

Berlin, 4 janvier.

On attache ici une grande importance au voyage du prince Orlof à Friedrichsruhe et à son rattachement au voyage que M. de Giers a fait également dans la résidence du prince de Bismarck et à celui du ministre de la guerre russe Wlanowski, à Berlin. Somme toute, un rapprochement entre l'Allemagne et la Russie paraît évident.

M. de Giers en a posé les bases politiques; M. Wlanowski a donné des explications satisfaisantes sur la concentration des troupes russes à la frontière allemande.

Le prince Orlof semble avoir eu pour mission de dissiper les appréhensions que le chancelier allemand avait conçues sur la politique russe vis-à-vis de la France.

Autriche et Russie

Vienne, 4 janvier.

La *Nouvelle Presse libre* publie ce matin un article constatant le rapprochement effectué entre la Russie, l'Italie et l'Allemagne.

Ce rapprochement paraît lui indiquer une nouvelle constellation des puissances.

Elle cherche à découvrir les conséquences d'un tel rapprochement, et espère seulement qu'il ne sera pas défavorable à l'Autriche et qu'il contribuera au maintien de la paix.

A rapprocher de cela la réception extraordinaire faite, il y a quelques jours, à l'ambassadeur de France à Vienne et que l'on considère comme une avance à la France.

Les événements d'Egypte

Le Caire, 4 janvier.

Il se confirme que le beau-frère du Mahid est arrivé à trente milles de Khartoum, soulevant les populations sur son passage.

La garnison de Khartoum est trop faible pour résister.

Les fénians

Leicester, 4 janvier.

Une certaine inquiétude a régné la nuit dernière à Leicester. On redoutait un attentat de la part des fénians.

Des précautions ont été prises sur tout le parcours du chemin de fer de Leicester à Londres. Les autres lignes sont également gardées.

Les nihilistes

Londres, 4 janvier.

On mande de Saint-Petersbourg aux journaux anglais que le nommé Jablonski, propriétaire du logement où a été assassiné le lieutenant-colonel Souleikine, vient d'être arrêté par la police, ainsi que deux autres personnes qu'on presume être les assassins du chef de la sûreté.

On ajoute qu'un examen des papiers de Souleikine a amené la découverte d'une correspondance volumineuse sur les complots nihilistes, dans lesquels se trouvent impliqués les réfugiés russes à Paris, à Londres et à Genève.

Situation météorologique

Les hautes pressions océaniques sont refoulées vers l'Ouest; le baromètre a monté de 8 mm à Valentia et de 6 en moyenne sur nos côtes. Sur le nord de l'Europe, une dépression venue par la mer Blanche a son centre dans le golfe de Finlande; les vents sont forts sur les côtes de la Suède, de la Baltique et la neige tombe en quelques points. Le baromètre est très-clivé et uniforme sur le centre, le sud et le sud-ouest de l'Europe, ainsi qu'en Algérie; le vent est faible et la mer belle partout.

La température est douce dans l'Ouest et le Sud, basse dans le Centre et le Nord; elle variera ce matin depuis 23° (Haparanda) jusqu'à -1° (La Calce).

En France, le temps va rester doux avec ciel nuageux.

A Paris, la température reste douce et humide. Il y a eu dans la matinée un assez fort brouillard.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS. — Par arrêté de M. le ministre des Beaux-Arts, M. Henri Verlaas, de Roubaix, est nommé administrateur de l'École nationale des Arts industriels. Il a été installé, ce matin, dans ses nouvelles fonctions, par un délégué de M. Fallières.

M. Henri Verlaas a fait, pendant douze ans, partie des écoles académiques de Roubaix, et il a été médaillé de la société d'encouragement de Paris, pour services rendus à l'industrie.

LE SERVICE DE LA POSTE. — Nous croyons de voir nous faire l'écho des plaintes nombreuses et justifiées provoquées par l'insuffisance du personnel des postes pendant la semaine qui vient de s'écouler. Et le même fait se produit chaque année.

Ainsi, il arrive que la distribution de lettres urgentes est retardée de 24 heures et plus, par l'augmentation momentanée des correspondances.

Le 1er janvier, des personnes se sont présentées aux guichets de la poste pour réclamer des lettres attendues avec impatience.

Il a été impossible de leur donner satisfaction, et, pour toute consolation, il leur a été répondu que la distribution de plus de 2,900 lettres était retardée par un surcroît de besogne.

Il y aurait cependant un moyen facile de remédier à ce fâcheux inconvénient et ce moyen est employé avec succès en Angleterre, en Allemagne et en Belgique.

Dans ces pays, on emprunte, à l'armée ou aux services publics, des employés qui ont déjà une certaine habitude de ce genre de travail; de cette façon, le service se fait aussi régulièrement qu'en temps ordinaire.

Nous souhaitons que l'administration des postes prenne, à l'avenir, des mesures pour éviter le renouvellement des retards dont on s'est plaint.

M. Flipo, adjoint au maire de Roubaix

« Monsieur le Président, J'ai bien reçu votre honore de samedi dernier, contenant les 200 francs, produits de votre concert au bénéfice de nos victimes du 5 novembre. Ceci, joint à l'offrande faite d'abord par vos musiciens, porte à 250 fr. les secours qui nous sont arrivés de votre bonne ville de Lens.

« Veuillez, je vous prie, être mon interprète près de vos concitoyens et surtout près de vos musiciens pour leur exprimer, en mon nom et au nom de la ville de Roubaix, les sentiments de vive sympathie et de profonde gratitude qu'ont provoqués votre généreuse intervention. J'ai eu l'avantage de le dire au concert et je me fais ici un plaisir de le répéter: Vous êtes la première Société française qui soit venue à nous pour nous aider à secourir nos infortunés.

« Nous avons été vivement touchés de l'empressement que vous avez mis à venir nous apporter votre première offrande, et nous prouver que vous êtes sensibles au malheur qui nous frappeait.

« Croyez, Monsieur le Président, que le souvenir de votre générosité restera parmi nous et réservera les liens qui nous unissent à vous, et agréez, je vous prie, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

« Le Maire, »

Signé: P. FLIPO, adjoint.

LA CATASTROPHE DU 5 NOVEMBRE.

Vendredi, la liste des sommes reçues à la mairie de Roubaix, depuis huit jours, pour les familles des victimes: Doux de quelques lecteurs du *Petit Journal* de Paris. 10,00

Produit d'une soirée suivie de tombola organisée par la société *St-Paul*, établie rue et à l'estimation de la *Dalancé*, tenu par Mme V. Crouin. 14,12

Total 24,12

Listes précédentes 31.565,63

Total général 31.589,75

LA TOMBOLE.

C'est demain, dimanche, 6 janvier, à neuf heures du matin, qu'aura lieu, chez Mme Dominique-Roussau, rue de l'Alouette, le tirage de la tombola organisée au profit des familles des victimes de la catastrophe du 5 novembre.

COMMISSIONS MUNICIPALES.

La première commission se réunira, mardi 8 janvier, à 11 heures du matin, pour procéder à l'adjudication d'une chaussée pavée, rue de Bay.

La deuxième commission se réunira, le même jour, à deux heures du soir. Ordre du jour: établissement du budget. — Exercice 1884.

UN JEUNE OUVRIER PEIGNER.

Adolphe Mazaun, avait remarqué, en passant dans la rue Saint-Joseph, des fondards multicolores à la vitrine d'un marchand d'effets. «Sont-ils jolis!» se disait-il; et pas d'argent pour s'en procurer. A la fin, n'en tenant plus, il entra furtivement chez la marchande, et au lieu d'un seul fondard, il en déroba trois.

Confiant dans son succès, le jeune homme prit, le lendemain, trois autres fondards, chez une marchande épicière, de la rue de Tourcoing. Mais ici, on s'aperçut aussitôt du vol, et on arrêta Adolphe; quelques minutes après, et on le mena au poste.

TOURCOING

DISTINCTION HONORIFIQUE. — M. Jean Mathou, imprimeur-libraire à Tourcoing, vient d'être nommé chevalier de l'ordre du St-Epulaire.

La nouvelle de cette distinction honorifique a été accueillie avec plaisir par la population tourcoingnoise qui suit avec intérêt depuis longtemps les mérites de M. Mathou.

LILLE

M. FAMELARD. — On lit dans la *Dépêche*: «M. le conseiller municipal Famélard a décliné tout pour de la vérité. Il tient absolument à nous poursuivre devant le tribunal correctionnel, où la preuve des faits diffamatoires n'est point admise.

«Le tribunal correctionnel de Lille ayant décidé, avec raison, que nous n'avions pas visé dans nos articles M. Famélard, homme privé, mais M. Famélard, conseiller municipal, il ne restait à celui-ci qu'à nous traduire devant la Cour d'assises qui nous aurait admis à prouver les faits mis par nous à la charge du fongueux représentant de Fives.

«M. Famélard s'obstine à ne pas vouloir que la vérité se fasse, il en a peur, et pour la mettre sous le boisseau, il fait appel devant la cour de Douai.

«La cour confirmera, nous en avons la certitude, le jugement du tribunal de Lille; et M. Famélard ira, en sera pour sa double honte.

» F. S.»

CONSEIL MUNICIPAL. — Dans la séance du 4 janvier, M. Camisard demande que la proposition déposée dans la dernière séance par M. Roussel et quelques membres à propos du séjour des étrangers en France ne soit pas inscrite au procès-verbal en raison de son illégalité et des dangers qu'elle offre. Après discussion, M. Werquin dépose l'ordre du jour ci-après:

Le conseil municipal, Obéissant à ses sentiments de patriotisme, écarte la proposition illégale qui lui est soumise, et passe à l'ordre du jour.

La proposition déposée par M. Roussel est écartée par 18 voix contre 9.

La proposition suivante est déposée sur le bureau: « Les conseillers municipaux soussignés réitérent les vœux émis dans les séances du 11 mars, 5 avril et 2 décembre 1881 et prient de nouveau instamment M. le Maire de ne plus confier à l'avenir qu'à des Français les emplois municipaux salariés et les fonctions honorifiques.

127. Théâtre. M. Marailon propose la suppression de la subvention de 40,000 fr. allouée au directeur. Un scrutin nominal est ouvert.

La proposition de M. Marailon est écartée par 18 voix contre 7.

Le crédit de 51,000 francs pour le théâtre est adopté.

Art. 128 et suivants: Culte, indemnité de logement à divers membres du clergé non pourvus de presbytères.

MM. Marailon, Carton et Famélard, demandent le vote nominal sur la suppression de toute subvention aux cultes.

M. Dalbertanson propose l'ordre du jour ajournant: « L'Etat doit être séparé de l'Eglise, mais la loi existe, il faut la respecter. » Le soussigné sous cette forme revendique, vote les indemnités de logement inscrits sous les nos 127 à 132.

Cette proposition est écartée par 16 voix contre 9.

Un autre scrutin nominal est ouvert sur la proposition de M. Dalbertanson.

La proposition de M. Dalbertanson est adoptée par 16 voix contre 9, et les crédits sont votés.

M. Bonduel dépose la proposition suivante: « J'ai l'honneur de demander au conseil municipal une somme de 25,000 fr. soit prise sur l'article 135 du budget, pour organiser en juin prochain, une grande fête de pompiers qui comprendra: concours de pompe, de gymnastique, de stratégie et de tir à la cible. (Signé) BONDUÉL. » Renvoyé à la commission des fêtes.

L'ensemble du budget est voté.

LE GÉNÉRAL JAPY. — Le général Japy est nommé au commandement d'un division du gouvernement militaire de Paris. Le général de la Hayrie, commandant la subdivision de Cambrai, est chargé du commandement provisoire de la première division d'infanterie.

PREFECTURE DU NORD. — Nous apprenons que M. Eugène Petit vient d'être nommé chef du bureau de la 2e division de la Préfecture du Nord. (Travaux communaux.)

LE « RADICAL DU NORD. » — Un nouveau journal qui portera ce titre est en formation. Le comité organisateur de cette publication a fait imprimer récemment une déclaration de principes adoptée par l'assemblée générale des actionnaires. Nous y lisons:

« La création du journal que la démocratie de la région de Nord s'est résolu à fonder lui est imposée par la force des circonstances.

« Avant l'ajournement systématique et continu des principales réformes que le pays attend depuis si longtemps, en présence de l'avortement prémédité de toutes les mesures réclamées par la nation, la démocratie du Nord ne pouvait pas négliger de faire entendre sa voix dans le concert de protestations qui, de tous les points du territoire, s'élève énergiquement contre cette politique néfaste qui a érigé en principe de gouvernement l'atavisme indéfini de tous les progrès sociaux. Et, sans faillir à ses devoirs, il ne lui était plus permis de ne pas apporter l'appui de ses concours aux patriotiques efforts des radicaux de France.

« Quel sera le programme du nouveau journal, demande-t-on de tous côtés? Son programme dans ses grandes lignes est celui qu'ont signé autrefois ceux qui détiennent aujourd'hui le pouvoir, et qu'ils s'ingénieront de mille manières à ne pas exécuter. — Le voici:

(Ici les auteurs de la « Déclaration » citent textuellement les circulaires adressées en 1860 aux électeurs de la Seine, par MM. Gambetta et Jules Ferry. On relit toujours ces promesses-là avec une certaine gaieté.)

CANDIDATURE DE M. LÉON GAMBETTA

PROGRAMME DU COMITÉ RADICAL DE LA 1^{re} CIRCONSCRIPTION DE LA SEINE

- « Suppression du budget des cultes et séparation de l'Eglise et de l'Etat.
- « La liberté de réunion sans entrave et sans piège.
- « La liberté d'association pleine et entière.
- « La liberté de la presse dans toute sa plénitude.
- « La suppression des gros traitements et des cumuls.
- « L'application la plus radicale du suffrage universel pour l'élection des maires.
- « La modification de notre système d'impôt. »

ADHÉSION DE M. LÉON GAMBETTA:

« Je fais plus que consentir, voici mon serment: je jure obéissance au présent contrat et fidélité au Peuple souverain. »

» LÉON GAMBETTA. »

1869

CIRCULAIRE DE M. J. FERRY

AUX ÉLECTEURS DE LA 6^o CIRCONSCRIPTION DE LA SEINE

«... L'expérience — une expérience chèrement acquise — a dû nous apprendre qu'elles sont, au sein de cette grande démocratie française, les conditions fondamentales du gouvernement libre:

- « Pour fonder en France une libre démocratie, il ne suffit pas de proclamer:
- « L'ENTIERE LIBERTÉ DE LA PRESSE;
- « L'ENTIERE LIBERTÉ DE RÉUNION;
- « L'ENTIERE LIBERTÉ D'ASSOCIATION;
- « Ce n'est pas assez de décréter toutes ces libertés, il faut les faire vivre.

« LA FRANCE N'AVA PAS LA LIBERTÉ TANT QU'ELLE VIVRA ADMIN LES LIENS DE LA CENTRALISATION ADMINISTRATIVE, ce legs fait par la Bas-Empire à l'ancien régime qui le transmet au Consulat.

« LA FRANCE N'AVA PAS LA LIBERTÉ TANT QU'EXISTAIT UN CLERGÉ D'ÉTAT une Eglise ou des Eglises officielles; L'ALLIANCE DE L'ÉTAT ET DE L'ÉGLISE N'EST BONNE NI A L'ÉTAT NI A L'ÉGLISE.

« LA FRANCE N'AVA PAS DE LIBERTÉ TANT

QU'ELLE NE POSSÈDERA PAS UNE JUSTICE SÉRIEUSEMENT INDÉPENDANTE DU POUVOIR.

« Aussi faut-il vouloir par dessus tout la décentralisation administrative, séparation absolue de l'Etat et de l'Eglise, la réforme des institutions judiciaires par un large développement du jury. Ce sont LA LES DESTRUCTIONS NÉCESSAIRES; en travaillant, la génération actuelle préparera de la manière la plus sûre l'avènement de l'avenir.

« Les fondateurs du futur journal sollicitent, parait-il, les souscriptions des sociétés révolutionnaires et aussi celles des Chambres syndicales ouvrières.

« Un soir sera célébré mercredi 9 janvier, à dix heures, à l'église Saint-Maurice, à Lille, pour le repos des âmes des membres du comice agricole de l'arrondissement de Lille, et dont voici les noms:

MM. Villers, François, cultivateur à Roubaix. De Baulaincourt, Louis, cultivateur à Herlies, Quique, Alphons, cultivateur à Nomain, Godin, Emile, médecin à Bavrin, Duchange-Danniaux, cultivateur et briquetier.

« Voici l'ordre du jour de la séance qui aura lieu après l'obit:

- 1^o Installation du bureau.
- 2^o Question de l'impôt sur les jus de betteraves.
- 3^o Lectures et propositions diverses.

N. B. — Messieurs les membres du Comice qui sont plus particulièrement intéressés à la question de l'impôt sur la betterave, sont instamment priés d'assister à cette réunion.

LA CONDAMNATION DE CURIEN. — Il était bien difficile de prendre au sérieux le prétendu attentat de Curien contre M. Jules Ferry. On a bien tenté cette tâche invraisemblable, mais il a fallu promptement renoncer à représenter le président du conseil comme exposé aux attentats de l'anarchie.

Curien, annonçant à grand bruit qu'il est le délégué des « dynamitarde », qu'il vient occire M. Ferry, et brandissant un revolver au nez d'un huissier qui s'empresse d'avertir la police, ne serait passer pour un conspirateur; il ressemblerait à toute autre chose, si son état mental n'était pas sujet à caution. Il a été condamné à trois mois de prison, pour violences et voies de fait sur un huissier de service et pour violences envers des agents de la force publique.

M. le président Bagnésis a jugé que le prévenu avait droit aux circonstances atténuantes « à cause de sa jeunesse et des excitations dont il a subi l'influence ». — Est-ce que ces excitations ne sont pas un peu le résultat des doctrines que professait naguère M. J. Ferry sur les destructions nécessaires?

Est-ce que les anarchistes ne sont pas fondés à saluer, dans les hommes du pouvoir, des aînés et des maîtres? Est-ce là ce qu'a voulu rappeler la huitième chambre du tribunal de police correctionnelle?

ENCORE UN MOTÉ. — Le quartier environnant la rue de la Barre a été vivement ému ce matin par la découverte dans l'écuse d'un cadavre d'un enfant de 13 ans, nommé Albert Picart.

Ce pauvre enfant avait quitté ses parents le 8 décembre dernier pour aller, disait-il, acheter une paire de gants, il n'avait plus reparu depuis cette date.

Lorsque ce matin, un batelier, nommé Lescoque, aperçut, flottant dans l'écuse de la Barre, le cadavre d'un jeune M. le commissaire de police aussitôt appelé, ordonna le transfert du cadavre à la morgue, où M. l'officier de santé Labanhié a fait l'autopsie. Les constatations médicales n'ont révélé aucune trace de blessures.

Le père du malheureux Picart, appelé en toute hâte, n'a pas hésité un seul instant à reconnaître son fils.

Cette affaire, malgré les conclusions du médecin, n'en reste pas moins enveloppée d'un certain mystère.

On se demande comment un gamin habitant le faubourg d'Arms, rue de Carvin, a pu se jeter à l'eau sur les quais de l'Esplanade?

« Ce qu'il y a de certain, c'est que l'hypothèse d'un suicide doit être écartée; outre qu'on ne se suicide pas d'ordinaire à treize ans, Albert Picart était un enfant d'une conduite régulière, et rien dans son attitude n'annonçait une détermination funeste.

Le problème se pose donc ainsi: Y a-t-il crime ou accident? Il est infiniment probable qu'il n'y a qu'un accident, mais une enquête minutieuse n'en demeure pas moins nécessaire.

L'INCENDIE DE DOUAI

Un immense incendie vient de détruire une grande partie des magasins à fourrages de la brigade d'artillerie en garnison à Douai; ces magasins occupent un emplacement de plus d'un hectare, compris entre le quai d'Alsace et la rue Saint-Sulpice, où se trouvent les casernes d'artillerie de nos 3^e et 4^e régiments de l'Esplanade.

Cet espace immense est coupé en deux parties égales par un mur de séparation.

Dans la fraction qui avoisine l'Esplanade, il y a des écuries, en même temps que des magasins à fourrages; tandis que l'autre ne comprend que des magasins.

C'est dans cette dernière que le feu s'est déclaré.

Les immeubles incendiés

Les immeubles incendiés comprenaient trois corps de bâtiment, un corps central de 65 mètres de long sur 26 mètres de large contenant 2,227 quintaux de paille et deux corps de bâtiment à l'est, séparés du premier par un étroit espace ayant chacun 33 mètres de long sur dix de large. Ces bâtiments étaient à claire-voie et construits sur le type des magasins à fourrages de Lille.

L'incendie

Vers dix heures et demie du soir, un soldat d'artillerie qui rentrait à sa caserne, aperçut un panache de fumée qui dominait le magasin principal; il courut éveiller le concierge posté à la garde des magasins. L'éveillé donna au poste de la caserne d'artillerie, le piquet d'incendie se transporta immédiatement sur les lieux du sinistre. Le tocsin appela bientôt les pompiers sur le théâtre du sinistre et ceux-ci placèrent la pompe à vapeur au bureau, sur le quai de la Dufé.

« Le piquet d'incendie du 3^e de ligne les rejoignit aussitôt. Déjà, à ce moment, tout secours était inutile. Les flammes s'élevaient à une hauteur vertigineuse, éclairant la ville toute entière et la campagne à une grande distance.

Des étincelles enflammées ouvraient les immeu-

bles voisins, heureusement que le brouillard avait couvert les toits d'une couche humide, qui éteignait les étincelles à mesure qu'elles tombaient.

Par bonheur, l'air était serin et les flammes s'élevaient perpendiculairement, sans lécher les magasins et écuries de la section de l'Esplanade; nous avons parlé tout à l'heure. A onze heures, le magasin principal s'effondra avec un fracas épouvantable, et l'effort des pompiers devenait à peu près inutile.

Il ne reste plus aujourd'hui des trois bâtiments que des monceaux informes. Les poutres de fer qui soutenaient la toiture se dressent tordues et noires au-dessus des débris, d'où s'échappe une odeur âcre, qui enveloppe la ville de Douai presque toute entière.

La pompe à vapeur continue à fonctionner et inonde de ses jets puissants tous les points où les flammes apparaissent de nouveau. Une compagnie de 33e de ligne fait le service d'ordre autour des décombres et empêche les curieux d'approcher.

La présence des autorités

A la première nouvelle de l'incendie, M. le procureur-général, M. le procureur de la République, le maire et les adjoints, le général Pellé et le commissaire central étaient arrivés. Ces messieurs ne sont partis qu'à deux heures du matin, lorsque tout danger avait disparu pour les immeubles voisins.

Les pertes se décomposent comme suit:

65,000 fr. pour l'immeuble principal, 4,000 fr. pour chacun des immeubles annexés, 2,227 quintaux de paille à 6 fr., 1,570 quintaux de foin à 10 fr., 570 quintaux de luzerne à 10 fr., et 1,000 fr. de mobilier et d'instruments divers. Ensemble 153,742 francs.

La cause de l'incendie

L'incendie est attribué à un acte de vengeance. Depuis quelques temps, la direction d'artillerie avait renvoyé un certain nombre d'ouvriers, et ces derniers avaient essayé de faire une grève, même parmi ceux qui restaient.

On a la certitude qu'un ouvrier est resté caché dans la paille, hier, après le départ de tous ses camarades et qu'il a mis le feu aux magasins.

Cette supposition est rendue vraisemblable par les constatations du parquet. Ces magasins sont entourés d'un mur d'enceinte d'environ 3 mètres de hauteur.

On a trouvé, contre le mur qui donne sur la rue du Rempart, une échelle appartenant aux magasins et appliquée dans l'intérieur de la cour.

Le chaperon du mur portait des traces de chaussures et la partie externe des drailleurs. Cette rue est absolument déserte; c'est donc par là que le malfaiteur est parti.

Les traces s'arrêtent là.

Il n'a pas été possible de relever d'empreintes, parce que le talus du mur est maçonné et que la rue n'étant point macadamisée, l'impresion des pieds n'a pas laissé de marques dans la boue liquide qui recouvre la rue du Rempart.

Plusieurs ouvriers ont été interrogés et tous ont établi leur innocence.

L'enquête se poursuit avec la plus grande activité.

Il n'y a pas d'accident de personnes à déplorer.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 4 janvier 1884

Louis Heult était employé chez un fabricant à Roubaix. Les ressources d'Heult n'étaient pas bien grosses, et il n'avait pas les moyens de porter des vêtements bien chands pour se garantir rigoureux de l'hiver. Que faire?

Heult trouve un moyen; il dérobe à son patron un assez grand nombre de bobines de laine avec laquelle on y peut confectionner des bas, des gilets de laine, des gants et des cache-nez, etc.

Le tribunal l'envoie pendant 3 mois se chauffer au foyer de la prison de Lille.

Les bonnes gens de Roubaix saisissent toujours l'occasion de faire un bon marché. Il y a quelques jours, dans la grande rue, un individu vendait aux passants au prix de 1 fr. et 75 c. des bijoux marqués aux prix de 7 fr. 75.

En réalité les boucles d'oreilles valaient 50 centimes. Arrêté sur le fait par un agent de police, l'individu a déclaré se nommer Lévin Daudement. Daudement s'entend condamner à un emprisonnement de 2 mois.

Le tribunal prononce ensuite les condamnations suivantes:

Trois mois de prison contre François Looten, de Lille, prévenu de coups et blessures à sa sœur Mathilde Looten. — 8 mois de prison contre Pierre Nuxel, de Roubaix, inculpé de vol de numéraire au préjudice du sieur Baisez. — 2 mois de prison contre Philippe Verdouck, pour mendicité et vagabondage. — 6 mois de prison contre Louis Fiers, pour escroquerie au préjudice du sieur Bruin, d'Houplines.

Un incident a troublé l'audience du tribunal correctionnel. Un inconnu, qui se trouvait dans la partie de l'auditoire réservée au public, est tombé tout-à-coup en proie à un accès d'épilepsie. On a dû l'emporter au dehors. L'audience a ensuite suivi son cours.

MATRE CURE.

NORD

CONVOCAION DE RÉSERVISTES. — Les réservistes des classes 1875 et 1877 appartenant à la 6^e compagnie d'ouvriers d'artillerie seront appelés, en 1884, à accomplir la période d'exercices à laquelle ils sont astreints, pendant les mois suivants: les 1er mai, juin, juillet, août, septembre et octobre. Cours affectés à la 2^e compagnie d'artilleriers seront appelés le 10 février (classe 1875) et le 7 mars (classe 1877).

ARMISTICES. — Une nuit/année. — Vendredi, à 8 heures et demie du soir, une foule qui ne peut évaluer à 5,000 personnes environ s'est présentée à l'église St-Vaast, pour assister à la conférence de M. l'abbé Leconteur. Le public a trouvé devant l'église plusieurs escouades d'agents de police, qui en défendaient l'entrée.

Dans la journée, le conseil municipal avait adressé la lettre suivante à M. le doyen de Saint-Vaast:

« Le conseil municipal, informé par une circulaire, qui se distribue en ville et signée par quelques habitants, s'oppose à ce que la conférence